PROTOCOLE DE REPRISE

SEPTEMBRE 2021

**2022**

Une question / une réponse

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| LES CV |
| Les CV sont-elles obligatoires pour les enseignants ? | Pas d’obligation mais une demande de mise en œuvre des compétences numériques :1. types de CV :
* CV de suivi social
* CV d’enseignement
 |
| Les CV sont-elles obligatoires pour les élèves ? | Oui, dans la mesure du possible |
| Combien de CV à prévoir ? | En fonction de l’équipe |
| Quelle durée minimale pour une CV ? | En fonction de l’EDT |
| Que dire à un enseignant qui ne souhaite faire que des classes virtuelles (enseignant fragile) ? | Obligation de présentiel pour tous les enseignants,1 fois par groupe /semaine minimum |
| CV: quoi utiliser ? | Big Blue Button (PIA Martinique)La classe à la maison (CNED) |
| Quelles ressources ? | * Lumni
* La classe à la maison

*D’col n’existe plus* |
| MOYENS INFORMATIQUES |
| Peut-on prêter du matériel numérique à un enseignant ? | Possibilité de prêt auprès de la DANE et de la circo (tablettes en nombre limité) |
| Que proposer aux élèves ? | <https://eduscol.education.fr/1989/continuite-pedagogique-dans-le-premier-degre> |
| COMPOSITION DES GROUPES |
| Nombres d’élèves par groupe :Y a-t-il une marge de manœuvre sur le nombre d’élèves par groupe ? | 6 élèves max par groupe |
| Les enfants d’enseignants sont-ils acceptés si pas moyen de garde ? | Possibilité d’accueil en centre pour parents prioritaires (Ultima Vestris) car cela gonflerait les effectifs des groupes |
| Comment gérer les absences d’élèves ? Un élève peut-il intégrer un autre groupe de sa classe ? | Non une absence est comptabilisée comme d’habitude |
| Comment gérer un parent qui ne respecte pas les jours dédiés à son enfant ? | Communication ferme avec les parents en amont |
| Qu’en est-il des élèves dits prioritaires (enfants de soignants, d’enseignants) ? | Ouverture possible d’un autre espace d’accueil pour les enfants prioritaires |
| Quelle équité dans la répartition du travail entre les classes de 15 et celle de 24 élèves ? | L’équité durant cette période sera difficile la priorité est **la qualité** |
| Un enseignant peut-il prendre un groupe d’une autre classe en présentiel ? | Oui |
| EMPLOI DU TEMPSGESTION DES HEURES |
| Faut-il mettre en place un CE exceptionnel pour entériner l’organisation des 2 semaines de septembre ? | Les élections de parents n’auront pas encore lieu. Information mairie |
| Reste-t-on sur un quota d’heure journalier de 6h? | Non en distanciel le temps est décuplé –Des pistes : une moyennes de 3h00 de travail QUOTIDIEN au cycle 1 , 4 au cycle 2 et 5 au cycle 3 |
| Peut-on être en présentiel l’après-midi  dans la planification des groups ? | En fonction de l’équipe pédagogique mais la priorité reste la matinée |
| Les élèves peuvent-ils être présents plus de 2 fois semaine ? | Oui mais le distanciel reste à faire pour ceux qui ne verront pas leur enseignant dans la journée |
| GESTION DU PERSONNELEt des élèves |
| Les ASA sont-elles reconduites ? | A voir dans la circulaire du recteur |
| Comment gérer les enseignants absents? | Voir la circo |
| Comment gérer les enseignants en ASA /en septaine ? | Voir la circo |
| Les « enseignants fragiles » sont-ils toujours d’actualité ? | A voir dans la circulaire du recteur |
| Quelle gestion de l’absentéisme des élèves durant cette période (signalement rectorat …) ? | Travail avec les municipalités et les assistantes sociales de quartier pour suivre les familles absentes |
| Un enseignant n’a pas d’élèves que fait-il ? | Il est à disposition en fonction des besoins et des priorités **de son école voire de la circonscription** |
| Et les maternelles ? | Temps de CV limitéActivité de manipulation à faire à la maisonCV pour les MS & GS possibles |
|

|  |  |
| --- | --- |
| Accueil des PS ? |  |

 | De la souplesse. Possibilité d’accueil échelonné de 1/2 semaines pour les PS et jusqu’à la fin du mois pour les TPS  |
| Les ATSEM peuvent-elles prendre en charge un groupe ? | Depuis 2018 un texte de loi stipule que oui En qualité de membre de la communauté éducative, la responsabilité est déténue par l’enseignant et le directeurs – donc l’ATSEM est protégée. |
| ORGANISATION IN SITU/GESTION DES PARENTS |
| Comment gérer la réception des parents ? (1 ou +, RDV ?) | 2 journées banalisées dédiées 1 parent par enfant |
| Devra-t-on faire un suivi téléphonique des familles ? | En fonction du suivi de l’enseignant : c’est garder le lien; toutes les familles doivent être contactées |
| Comment gérer les enfants non récupérés ? | Diplomatie et fermeté |
| Peut-on faire du distanciel à partir de l’école ? | oui |
| COMPETENCES A TRAVAILLERLOGISTIQUE DE LA TRANSMISSION |
| Les envois postaux sont-ils réactivés pour les familles « disparues » ? | Possibilité faible de réactiver le système préférer la récupération en présentiel si besoin |